



Pour les cas particuliers (jeunes évoluant en Pôle ou en CLE) : se référer aux règlements en vigueur et si besoin, utiliser le document de surclassement en cours pour la saison.

Toute demande d'autorisation de jouer dans la catégorie supérieure doit être soumise à l'autorisation de la COC Territoriale sous peine de perte par pénalité.